

Index de l'égalité professionnelle 2024

Le 1er mars 2025

Depuis la publication de la loi Avenir Professionnel, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent désormais publier leur index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cette loi a été conçue pour accroître la transparence en mesurant des paramètres d'égalité spécifiques et pour encourager la prise de mesures correctives afin de combler l'écart de rémunération, le cas échéant.

L'index qui varie de 0 à 100 points est la somme de quatre différents indicateurs, qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

Pour l'année fiscale **2024**, Jazz Pharmaceuticals France obtient un score total de **94 points**.

- Ecart de rémunération F/H : **35** points (sur 40 points maximum pour l'indicateur)
- Ecart de répartition des augmentations individuelles F/H : **35** points (sur 35 points maximum pour l'indicateur)
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : **10** points (sur 10 points maximum pour l'indicateur)
- Augmentations retour de congés maternité : **non calculable (car il n'y a pas eu de retour de congé maternité durant la période de référence)** (à titre indicatif : 15 points maximum pouvant être obtenus pour cet indicateur)

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : 80

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables : 85

Index égalité professionnelle de Jazz Pharmaceuticals France pour l'année 2024 : $80/85 = 94,11$

Nous sommes satisfaits de nos résultats, qui soulignent notre engagement continu en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle au sein de notre entreprise française, y compris en ce qui concerne la rémunération des employés. Tout au long de la période couverte par le rapport, nous avons mené et continuerons à mener des actions qui permettent à tous les employés de s'épanouir de manière équitable.